

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 mars 2016**

Objet : Plan de financement pour de nouvelles opérations inscrites dans le cadre du SDAN pilote

L'an deux mille seize, le onze mars à dix heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux mars, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Patier)	Conseillère régionale ALPC
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Simonet)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Christian PRADAYROL	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Eric CORREIA	Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)	Conseiller Régional ALPC
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

1 – Syndicat de la Diège – Mutualisation de travaux avec ERDF

Le Syndicat de la Diège a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à la pose de fourreaux de télécommunication et de chambres de tirage destinés à l'installation de fibre optique en vue d'une desserte numérique de haut débit, en coordination avec l'enfouissement de lignes conduites par ERDF.

Cette coordination de travaux concerne un tronçon situé entre Liginiac, Sainte-Marie-Lapanouze et Roche-le-Peyroux.

Les travaux, consistant en la pose de fourreaux et chambres de tirage en tranchée commune avec ERDF, sont réalisés pour le compte de DORSAL par ERDF, qui émettra une facture correspondant au devis fourni en date du 12 novembre 2015.

Ces travaux anticipent une opération de montée en débit demandée par le territoire de la Diège dans le cadre du jalon 1 du SDAN.

L'enveloppe prévisionnelle allouée à cette opération est de **85 000 € HT**.

2 – Agglo du Bassin de Brive - ZAZI Brive – Programme 3

Deux phases de raccordement en fibre optique d'entreprises ont déjà été réalisées sur l'Agglo du Bassin de Brive (36 entreprises raccordées).

L'Agglo du Bassin de Brive (CABB) ayant été sollicitée par de nouvelles entreprises, elle demande une nouvelle phase de travaux dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote pour un montant prévisionnel maximum de **200 000 € HT** scindé en deux enveloppes distinctes selon si les entreprises sont situées en zones AMII (100 000 € HT) ou hors zones AMII (100 000 € HT).

Cette scission est proposée à titre indicatif dans la mesure où l'ensemble des raccordements à réaliser ne sont pas connus à ce jour. Il conviendra d'appliquer les taux de participation selon la situation géographique des entreprises.

3 – CC Pays Sostranien – Raccordement en fibre optique du complexe hôtelier / golf du Château de la Cazine

Le Syndicat Mixte DORSAL a été sollicité afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique du complexe hôtelier / golf du Château de la Cazine situé à Noth sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Sostranien en Creuse.

Le coût de ce raccordement est estimé à 50 250 € HT. Sont déduites les participations du propriétaire du site (1 500 €) et d'Axione Limousin (8 750 €), la part publique restant à financer s'élève à 40 000 € HT dans le cadre de l'axe 2 bis Creuse.

4 – Agglo de Limoges - ZAZI Limoges

La Communauté d'Agglomération de Limoges a sollicité le syndicat mixte Dorsal afin d'étudier l'opportunité de la mise en place d'un dispositif ZAZI Limoges, sur le modèle des dispositifs existant sur les agglomérations de Brive et Tulle.

L'enveloppe prévisionnelle allouée à cette opération est de 125 000 € HT, dans le cadre de l'axe 2 bis Haute-Vienne.

5 – CC Val de Vienne – Raccordement en fibre optique de la ZA de Bel Air à St Martin le Vieux

Le Syndicat Mixte DORSAL a été sollicité afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de la ZA de Bel Air située à Saint-Martin le Vieux sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Vienne en Haute-Vienne.

Les travaux en cours dans le cadre du SDAN Pilote à Saint-Martin-le-Vieux (construction de deux PRM) n'assurant pas la continuité optique avec le réseau Dorsal existant, une extension a été décidée pour assurer cette continuité et permettre le raccordement fibre des entreprises de la zone d'activité de Bel Air. Le montant de cette extension est estimé à 55 000 € HT, dans le cadre de l'axe 2 bis Haute-Vienne.

6 – CC Pays de Nexon – PRM de Saint-Hilaire-les-Places (MED)

Le Syndicat Mixte DORSAL a été sollicité afin d'étudier l'opportunité de construire un PRM sur la commune de Saint-Hilaire-les-Places sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nexon en Haute-Vienne.

Cette opération est estimée à 140 000 € HT, financée dans le cadre de l'axe 2 bis Haute-Vienne.

7 – CC Brame Benaize – Raccordement en fibre optique du site de Mondon

Le Syndicat Mixte DORSAL a été sollicité afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique du site de Mondon situé à Cromac sur le territoire de la Communauté de communes Brame Benaize en Haute-Vienne.

Ce site touristique (plan d'eau, camping) abrite également le siège de la Communauté de communes de Brame Benaize, dont les besoins en connexion internet sont actuellement assurés par une solution satellite temporaire.

Le tronçon de collecte déployé entre Saint-Sulpice-les-Feuilles et Cromac sera réutilisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet Jalon 1 de la Communauté de communes Brame Benaize.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 185 000 € HT, dans le cadre de l'axe 2 bis Haute-Vienne.

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par les membres associés (EPCI et/ ou Communes) concernés par les travaux sur leur territoire et partenaires financiers.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Toutes les participations financières inscrites au tableau ci-annexé, représentent le **montant maximum** qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

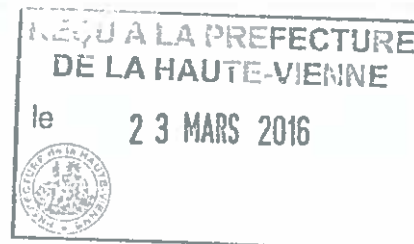
Les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- **la mise en œuvre des nouvelles opérations sus-présentées ;**
- **le plan de financement de ces opérations détaillé en annexe,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



Plan de financement pour de nouvelles opérations

ANNEXE - D472

N°	Département	SDAN Pilote - Axe de référence	Territoire d'intervention	OPERATIONS	Coût prévisionnel HT	Participation financière CD19 ou CD23 ou CD87	Participation financière Région	Participation financière Europe	Participation financière EPCI ou Commune	Observations
1	19	Axe 1	Syndicat de la Diège	Coordination de travaux avec ERDF Ligniac / Sainte-Marie-Lapanouze / Roche-le-Peyroux	85 000,00 €	12 750,00 € 15%	59 500,00 € 70%	- € 0%	12 750,00 € 15%	reliquat Axe 1 Corrèze
2	19	Axe 2 bis	Agglo Bassin de Brive	Raccordement d'entreprises - ZAZI Brive - Programme 3	200 000,00 €	40 000,00 € 20%	40 000,00 € 20%	- € 0%	120 000,00 € 60%	
3	23	Axe 2 bis	CC Pays Sostranien	Raccordement en fibre optique du complexe de La Cazine sur la commune de Noth	40 000,00 €	10 000,00 € 25,00%	20 000,00 € 50,00%	- € 0,00%	10 000,00 € 25,00%	déduction faite des participations d'Axione Limousin (8 752€) et du complexe de la Cazine (1 500 €)
4	87	Axe 2 bis	Communauté d'Agglomération Limoges Métropole	ZAZI Limoges 1	125 000,00 €	- € 0,00%	25 000,00 € 20,00%	- € 0,00%	100 000,00 € 80,00%	
5	87	Axe 2 bis	CC Val de Vienne	Raccordement en fibre optique de la ZA de Bel Air à St Martin le Vieux	55 000,00 €	13 750,00 € 25%	27 500,00 € 50%	- € 0%	13 750,00 € 25%	
6	87	Axe 2 bis	CC Pays de Nexon	PRM de St Hilaire les Places (MED)	140 000,00 €	35 000,00 € 25%	70 000,00 € 50%	- € 0%	35 000,00 € 25%	
7	87	Axe 2 bis	CC Brame Benalze	Raccordement en fibre optique du site de Mondon	185 000,00 €	37 000,00 € 20%	- € 0%	111 000,00 € 60%	37 000,00 € 20%	siège de la Communauté de Communes
8	87	Axe 2 bis	Département Haute-Vienne	Raccordement en fibre optique du centre aquatique de Saint-Pardoux et Maison du Lac à Razès	80 000,00 €	40 000,00 € 50%	40 000,00 € 50%	- € 0%	- € 0%	

Pour mémo :

Axe 1 : enveloppe phase pilote hors raccordement d'entreprises

Axe 2 : enveloppe raccordement d'entreprises

Axe 2 bis : enveloppe intermédiaire en attente du Jalon 1